REGLEMENT

« Les BOUCLES d'ANGLADE » à IZON

1. Lieu, date et nature de la compétition

« Les Boucles d'Anglade » sont des courses natures empruntant essentiellement des digues ou cos-tières le long des Estey dans les marais du Glaugelas et autour des lacs

Dimanche 11 avril 2027

Départs et Arrivées sur le site de la Motte Féodales d'Anglade (rte d'Anglade 33450 Izon)

Les épreuves

- 8 km départ 10h
- 16 km départ 10h
- Relais 16km (2*8km) départ 10h
- Marche 8 km 10h

-Initiation à la course pour les enfants :9h30

Pas de dénivelé mais 80 % des circuits y compris la marche empruntent des voies parfois humides en fonction de la météo.

2. Organisateur

L'association « Courir à Izon « est l'organisatrice de « Les Boucles d'Anglade ».
Le siège social est situé 53 rue du sablonat 33450 Izon.
Tél : 06 28 03 00 83 Anthony CROUZET, Président
06 81 88 11 14 Laura RICCI, secrétaire

3. Condition de Participation

La participation à la manifestation est conditionnée par :

a – Catégorie d'âge :
Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- 16 km à partir de Junior(e)
- Relais 16km (2*8km) à partir de cadet(te)
- 8 km à partir de cadet(te)
- Marche 8 km libre et ouvert à toutes et tous

Pour « l'initiation à la course à pied » (pas de PPS demandé)
- Ouvertes à toutes et tous
- 1km pour les catégories EA et PO (maternelle et primaire)
- 2km pour les catégories BE et MI (collège)

b – Certificat médical : le certificat médical est remplacé par le Plan de Prévention Santé (PPS)

Conformément à l'article 2022-925 du 22 juin 2022 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

=> Personnes mineures :

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur
soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

=>Personnes majeures :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur
soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA depuis le 15 janvier 2026 et valable 1 an (coût 5€), via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

c – Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de :

- 16 km : 14€, 16€ le jour de la course
- Relais 16km (2*8km) : 2*10€, 2*12€ le jour de la course
- 8 km : 10€, 12€ le jour de la course
- Marche : 6 € par pré-inscription. Inscription possible sur place sans majoration
- Enfants : Gratuit par pré-inscription. Inscription possible sur place

Le nombre de dossards est limité à 500 pour l'ensemble des courses 8,16 et relais (le relais se fera par la transmission du dossard au moyen d'une ceinture porte dossard qui peut être prêtée par l'organisation si besoin).

Paiement par chèque à l'ordre de « Courir à izon » accompagné du bulletin d'inscription, de la copie de licence ou certificat médical à l'adresse du siège : Courir à Izon 53 RUE DU SABLONAT 33450 IZON

Inscriptions en ligne sont fortement recommandées sur le site de « protiming.fr **» .**

Des Inscriptions sur place pourront être prises le jour de la course, elles seront majorées de 2€ pour les courses. Possibilité de paiement par CB sur place.

d – Retrait des dossards et Clôture des inscriptions

Le retrait de dossard aura lieu sur le site de la Motte Féodales d'Anglade.
Le samedi 10 avril de 14h à 18h et le dimanche 11 avril de 8h à 9h30.

La clôture des inscriptions est fixée au :
8 avril par courrier
En ligne, la date de clôture sera fixée au vendredi 10 à 15h
Et sur place 45 mn avant les heures des départs

e – Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g – Dossard

L'athlète doit porter le dossard fourni par l'organisation à l'avant et visible dans son intégralité, pendant la totalité de la compétition.

h – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance 3317444/4470 souscrite auprès de FFBA/SMACL

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6– Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c – Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

d – Limites horaires
Le temps maximum alloué pour la course des 16 km est de 2h15 Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

e – Chronométrage
Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques.

f - **Contrôle antidopage**: un local sera prévu à cet effet. Les accompagnants seront :

Pour les féminines Laura Ricci licenciée FFA et membre du comité directeur de BOULIAC SPORTS PLAISIRS.

Pour les masculins Raymond Roux licencié FFA membre du comité directeur de l'AS Libourne athlétisme

7-Classement et récompenses

a - classement
Un classement par sexe et toutes catégories sera établi pour les courses des 16 et 8km.
Un classement scratch sera fait pour les relais.
Initiation à la course à pied enfants : pas de chronométrage ni classement
La Marche étant libre, il n'y aura pas de classement

b – Récompenses

Les concurrents du 16km, relais, 8km et de la marche recevront un lot de « Bienvenue » et un bracelet pour une bière ou autre boisson à l'arrivée.
La remise des prix débutera sitôt l'arrivée du dernier concurrent

16km
Récompenses aux 3 premiers et premières au scratch
Récompenses aux 1ers et 1éres de chaque catégorie de cadet(e) à M10
Il n'y a pas de cumuls de récompenses

Relais 16km
Récompenses à la 1ère équipe Femme, 1ère équipe homme et 1ère équipe mixte.

8 km
Récompenses aux 5 premiers et premières au scratch;
Pas de récompenses par catégorie

Pour les enfants des 1 et 2 km

- Médaille à tous les arrivants

Les marcheurs comme tous les coureurs recevront un cadeau de bienvenue

c – Publication des résultats
Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet : courir à Izon, fédération française d'athlétisme, Jog 33, protiming.fr .
Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

8- Ravitaillements

Pour les circuits 16 km, relais, 8 km et marche : 1/2 autosuffisance, un ravitaillement sera installé sur le circuit.
Les ravitaillements de l'arrivée seront soumis aux règles sanitaires au jour de la course.

9 -Circuits

Les circuits seront disponibles sur le site internet de courir à izon et sur le site de départ le jour de la course.

10– Sécurité et soins

a – Voies utilisées

Toutes les parties des circuits seront accessibles à moins de 500m par les secouristes sur des voies goudronnées. Il sera mis en place des moyens pour acheminer des secours sur les chemins moyennement carrossables.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par la croix rouge.

11– Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Des poubelles prévues pour le tri sélectif seront à votre disposition.

Deux parkings seront mis à disposition à proximité du D/A.

Nous sommes sur un **site Natura 2000**, les places sont donc limitées.

En cas de saturation des 2 parkings , un 3éme à 400m sera mis disposition;

Pensez au covoiturage.

12– Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

13 - Cas de force majeure

Si « les boucles d'Anglade» devaient être annulées pour un cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisation, les participants ne pourraient prétendre à un quelconque remboursement.

14- INFORMATION en de cas de Crise Sanitaire

Nous mettrons tout ce qui est nécessaire afin de protéger les concurrents et l'ensemble des organisateurs en fonction des directives gouvernementales à la date de l'épreuve.

Il sera désigné pour cette épreuve un référent sanitaire

Contrôle de pass sanitaire ou vaccinale, un port d'un masque et gel hydro alcoolique.

Tout concurrent, spectateurs et accompagnants respectant ces règles se verra attribuer un bracelet à l'entrée et devra le conserver jusqu'à la fin des épreuves et jusqu'à la sortie de l'enceinte.

Les concurrents ne respectant pas les règles et directives ne seront pas admis à participer ni entrer sur le site.

A Izon le 13/10/2026

Anthony CROUZET

Président de Courir à Izon